



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Prix et concurrence

Question écrite n° 5183

Texte de la question

M Jacques Barrot demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, si, comme le prévoit la loi, les services compétents ont publié l'indice des prix sans alcool et tabac. Dans le cas contraire, il lui demande dans quel délai il espère pouvoir publier le premier indice sous cette forme.

Texte de la réponse

Reponse. - Depuis octobre 1987, l'indice des prix à la consommation hors alcools et tabacs est publié, chaque mois, par l'Institut national de la statistique et des études économiques dans son bulletin mensuel de statistique. Il est précisé que le bulletin no 10 d'octobre 1987 a, en outre, présente un historique, depuis 1980, du nouveau regroupement « Indice des prix à la consommation de l'ensemble hors tabacs et alcools ».

Données clés

Auteur : [M. Barrot Jacques](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5183

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 1988, page 3197